

Conclusion de la table ronde : L'arbre champêtre : quel avenir ?

par Pierre Donadieu¹

Les réponses à trois questions ont été débattues :

- Qu'est ce qu'un arbre champêtre ?
- Quels rôles jouent l'arbre champêtre ?
- Pourquoi et comment agir sur l'évolution des paysages arborés champêtres et au bénéfice de qui ?

D'abord il faut distinguer en France deux types d'arbres :

- celui qui est un outil direct de production et de profit pour les agriculteurs : l'arbre **producteur** de fruits, de bois (les peupliers, les résineux, les eucalyptus) ou de médicaments (gingko) : c'est un **arbre de monoculture à fonction financière** qui disparaît quand cette rente disparaît.
- celui qui, **volu ou non, accompagne** les systèmes de production agricole dans ou au bord de l'espace cultivé ou pâturé : l'arbre des haies (libres, émondées), des prairies (pré-vergers), des parcours arborés, des bords des cours d'eau ; et l'arbre agroforestier associé aux cultures (céréaliculture avec jeunes peupliers, merisiers et noyers, pâturage sous/avec les résineux ou les feuillus, etc.).

Celui qui nous intéresse directement est le second, l'arbre d'accompagnement ; il est soumis à quatre dynamiques :

- *soit il disparaît ou est menacé* parce que les acteurs agricoles n'en ont plus besoin et il les handicape (ombre, coût de l'entretien) ; c'est le cas des cultures de céréales et d'oléoprotéagineux
- *soit il s'étend aux dépens des terres agricoles* quand la déprise agricole s'installe durablement, notamment dans les régions de montagne (les accrues forestiers) ou de zones humides (boisement spontané),
- *soit il subsiste* car il est entretenu et apporte plus d'avantages économico-écologiques que de préjudices ou handicaps aux systèmes de production agricole (arbre des bocages, agroforesterie, notamment les arbres des cultures intercalaires)
- *soit il est réimplanté* par les agriculteurs dans le cas de politiques publiques de néobocages, agroforestières ou de réponses d'aménagement de l'espace aux demandes sociales (accès plus confortable des promeneurs à la campagne).

Ces dynamiques sont possibles en tout lieu d'un territoire, et les conflits latents sont fréquents et difficiles à arbitrer entre les élus, les agriculteurs et les habitants. Comment peut-on éclairer les acteurs agricoles et les élus des communes en fonction des rôles que jouent les arbres ?

Trois interprétations de leurs rôles sont possibles :

- **Avec une lecture seulement économique** : Les arbres ne sont plantés et ne sont entretenus que s'ils représentent des sources de revenus, principales et/ou complémentaires, significatives pour les agriculteurs. Ce qui dépend de la complémentarité

¹ Correspondant de l'Académie d'Agriculture de France, Professeur à l'ENSP, (Versailles –Marseille).

arbres/cultures/prairies (ex. des céréales associées aux noyers ou aux merisiers) et des marchés.

- Sources directes : vente de bois de chauffe, d'emballage ou d'œuvre sous des formes diverses, de fruits, etc.
- Sources indirectes : miel des acacias, abris pour le gibier de chasse, abris pour le bétail, etc.

Dans le cas contraire : pas de revenus, ils sont alors abandonnés, supprimés ou non plantés.

- **Avec une lecture seulement environnementale (écocentrée)** : les arbres d'accompagnement sont maintenus, plantés, entretenus s'ils procurent des services écosystémiques aux agrosystèmes (au milieu physique : fertilité accrue et fixation des sols, dénitrification des sols et de l'eau, microclimatisation, stockage du carbone, ou biologique (biodiversité accrue, pollinisation, réduction de l'eutrophication des eaux), avec des bénéfices écologiques et financiers supérieurs aux inconvénients ou difficultés rencontrés par les exploitants (coûts, gestion collective à échelle spatiale variable)
 - Soit par des associations mutualistes sur la parcelle : arbre/culture, arbre/prairie/animal, arbre/eau :
 - Soit par des associations mutualistes en limite de parcelles (Haie/culture, haie/prairie, cultures/bandes enherbées/ripisylve).

Si les services écosystémiques des arbres agricoles et para-agricoles ne sont pas convaincants, et si aucune injonction juridique ne les impose, ils n'entrent pas en général à ce titre dans le projet des agriculteurs. Dans tous ces cas, les résultats de la recherche en agroécologie et en écologie du paysage sont essentiels, car le dispositif législatif existe à l'échelle nationale et européenne pour les maintenir ou les renouveler.

Cependant les actions publiques territoriales (trames vertes et bleues) doivent être cohérentes avec les pratiques que mettent en œuvre les agriculteurs (néobocages, bandes enherbées, agroforesterie). Quelle largeur des corridors de connexion ? Quelle densité des arbres et arbustes au sein des corridors ? Quels objectifs locaux et territoriaux de biodiversification ? Quelles techniques agricoles (rotation, diminution des entrants, variétés, etc.) peuvent être cohérentes avec les dispositifs techniques environnementaux ? Les dispositifs d'observation et d'expérimentation semblent encore insuffisants en France.

- **Une lecture seulement sociétale (sociocentrée)**

Les arbres champêtres sont des marqueurs importants des paysages ruraux et leur dynamique (disparition, maintien, extension) des repères essentiels pour les habitants comme pour les visiteurs. L'appréciation des milieux ruraux ou périurbains, avec ou sans arbres, dépend des regards qui attribuent des valeurs esthétiques et éthiques à ce qui est perçu. Cinq catégories de valeurs regroupant des valeurs d'usage, fonctionnelles et économiques des milieux cultivés arborés peuvent être mobilisées et ne s'excluent pas (ce sont des postures) chez la même personne, agriculteur ou non :

- *La valeur économique* : productive, c'est celle de la vente des produits de l'arbre sur un marché (bois, fruits, feuilles, etc.) et de ses sous-produits (gibier, champignons). La valeur paysagère marchande est celle du paysage (avec arbre) comme élément de marketing territorial (les châtaigniers de l'Ardèche, les mirabelliers de Lorraine)
- *La valeur biologique et plus largement naturaliste* est celle accordée à la diversité des espèces, à l'intérêt pour la résilience possible des milieux agricoles arborés (lutte contre l'érosion, le vent, la pollution des eaux, etc.). Ex : les ripisylves à aulnes et frênes

- *La valeur identitaire et patrimoniale* accorde à l'arbre une symbolique identitaire et de transmission individuelle et collective (nos noyers, nos platanes, nos cyprès, nos haies, nos ragosses, disent les Normands, les Bretons ou les Provençaux)
- *Les valeurs d'habitat et de loisir* sont associées d'une part à des pratiques sportives et de loisirs (un cadre agréable d'activités), et d'autre part à un cadre de vie (le confort, la distinction) où la présence d'arbres (parfois décoratifs et/ou économiques) peut être essentielle. Ex : Les tilleuls des Baronnie
- *Les valeurs esthétique et de sacralité* font du rapport à l'espace perçu des campagnes, avec arbres ou sans, une expérience recherchée (beauté, symbolique, mystique) irremplaçable. Ex. : Les cyprès de Provence ou les chênes centenaires des prairies du Perche. Ce qui n'exclut pas la reconnaissance des plaines de Beauce sans arbres.

Du point de vue de la société de culture urbaine, les campagnes avec arbres (mais selon la nature des essences, leurs formes et leur importance) sont préférées en général aux campagnes sans arbres par les visiteurs et les habitants. Les conflits d'intérêt entre céréaliculteurs et acteurs habitants, et dont l'enjeu est la présence ou l'absence de l'arbre, n'ont de solutions pérennes que locales.

La gouvernance territoriale des arbres

Chacun pouvant faire usage de ses valeurs tour à tour (postures) selon les contextes et les enjeux, la mise en place d'une gouvernance multi-acteurs des arbres d'un territoire devrait s'imposer aux élus. Ainsi, selon les contextes locaux, une hiérarchie différente des valeurs morales débattues (ce qui convient à une majorité) se met en place pour savoir quelle décision publique démocratique constitutive à la fois des intérêts particuliers et du bien commun arboré à construire ou à préserver peut être prise.

C'est dans ce contexte d'un processus territorial de gouvernance des arbres que les trois lectures des paysages arborés indiquées peuvent être articulées. Ce processus de concertation est toujours long et les résultats dépendent surtout de la familiarité des acteurs locaux avec les outils de la démocratie participative.

Les quatre catégories d'évolution des arbres champêtres peuvent être encadrées par deux polarités principales de gouvernance territoriale probable prenant en compte le **marché** des biens agricoles, agroalimentaires, cynégétiques, de loisirs et de tourisme, et ce qui reste **hors marché** (les services environnementaux et paysagers) et relève du bien commun.

:

- *Gouvernance top down* : Déterminée plus par les pouvoirs publics territoriaux et leurs techniciens que par l'Etat qui aura moins de moyens financiers à l'avenir. Mise en oeuvre des services environnementaux et paysagers publics des arbres locaux par des incitations financières. Ex : les néobocages, les plantations le long des voiries publiques
- *Gouvernance bottom up* : Déterminée plus par les intérêts (de toutes natures) des acteurs privés et associatifs territoriaux que par les pouvoirs publics et pouvant aller jusqu'à l'effacement de ces derniers (autonomie, indépendance). Ex. : les peupleraies de toutes tailles.

En pratique, ces deux types de gouvernance des arbres (un cas de gouvernance des ressources naturelles communes) confluent pour créer à *la fois* un bien commun territorial, matériel et immatériel transmissible (un patrimoine arboré de services, reconnu, géré et partagé selon des règles débattues démocratiquement) et des biens matériels privés et publics.